

**JEUDI 10 OCTOBRE 2002**

Monsieur KABILA, Président de séance, salue les conseillers et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, il demande aux participants de cette assemblée de bien vouloir faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Ceci fait, la séance est ouverte et l'examen des questions portées à l'ordre du jour peut avoir lieu.

Monsieur KABILA rappelle que le compte rendu a été approuvé par les conseillers de la première assemblée, et par conséquent il ne le soumettra pas au vote ; ce qui est toujours le cas quand un nouveau conseil est élu.

## **1 - LE POINT SUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE**

Ce point comporte six parties :

### **a - les licences professionnelles**

Pour lesquelles l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC) est habilitée.

Monsieur KABILA demande aux responsables de projet ou à leurs représentants de bien vouloir exposer très brièvement chacune des licences proposées. Les nouveaux élus du Collège usagers désiraient une présentation plus détaillée. Monsieur KABILA leur fait savoir que l'on ne peut à chaque séance, faire l'historique des séances précédentes et que c'est aux Conseillers d'en lire les procès-verbaux et surtout de prendre connaissance des maquettes qui existent au SIO.

Les porteurs de projets prennent tour à tour la parole :

- Madame MORLAES, de l'IUT, pour la Licence de commercialisation d'équipement et de services industriels,
- Monsieur DEBRUILLE, de l'IUT, pour la licence de la production industrielle. Option : Sûreté de fonctionnement des équipements industriels,
- Monsieur SEMET, de l'ISTV, pour la licence des technologies de l'information et internet.

### **b - la création de trois Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP)**

Il s'agit d'une transformation de filières existantes soit sous forme de MST ou de licence et de maîtrise.

l'UVHC est habilitée pour les trois formations que développent :

- Monsieur LOCHEGNIES, de l'ISTV, pour l'IUP d'ingénierie mécanique,
- Monsieur BENAMEUR, de l'ISTV, pour l'IUP "génie mathématique et Informatique",
- Monsieur BONNET de la FLLASH, pour l'IUP Ingénierie des arts de l'image et des spectacles vivants.

**c - Ouverture d'un département Techniques de Commercialisation orientation agro-alimentaire à CAMBRAI.**

Madame MORLAES reprend la parole pour cette formation dans le cadre de l'IUT, qui n'a pas de concurrence sur la région en DUT et correspond à une cohérence dans le secteur agro-alimentaire et forme un pôle de compétence dans ce domaine.

**d - Les nouvelles formations à la Faculté de droit, d'économie et de gestion et à l'Institut d'administration des entreprises (IAE)**

- Madame MORGAND, de la FDEG, pour le DEUST d'assistant juridique Cette formation est prévue pour 2003. Elle ne comprendra pas de possibilité de passage vers une licence et n'entre pas dans le nouveau système 3.5.8.. Cette formation spécifique ne fait pas double emploi avec la Capacité en droit. Des questions sont posées à la suite de cette présentation qui portent sur la pérennité d'un DEUST. Il est répondu qu'à terme au niveau national les DEUST sont appelés à disparaître, mais l'habilitation a été donnée puisque la faculté de droit n'a pas basculé dans le nouveau schéma de la réforme et qu'il répond à une formation professionnelle bien définie.
- Madame MORGAND et Monsieur ROMON, de la FDEG et de l'IAE, pour le DESS de Fiscaliste international qui formera 15 étudiants vers les cabinets d'avocats d'affaires au niveau international. C'est la première fois qu'un diplôme est proposé par deux composantes.
- Monsieur ROMON de l'IAE, pour le DESS management des équipes et développement des compétences. Il s'agit de la transformation d'un diplôme universitaire existant déjà.

Il est à noter que toutes ces formations pour lesquelles l'UVHC est habilitée sont ouvertes à la formation continue

**e - la nouvelle carte des formations à la faculté des sciences et des métiers du sport (FSMS), à la FLLASH et à l'Institut des sciences et techniques de Valenciennes (ISTV), suite à la mise en place de la réforme concernant la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.**

Monsieur KABILA rappelle que le projet d'établissement voté le 28 juin 2002 confirmait l'annonce qu'il avait faite :

- L'Université de Valenciennes est choisie comme Université pilote dans la mise en place de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les textes déjà pris à ce sujet sont nombreux :

- la Conférence européenne de Paris-la Sorbonne (25 mai 1998)
- la Conférence européenne de Bologne (19 juin 1999)
- la Conférence européenne de Prague (19 mai 2001)
- la décision du Conseil et du Parlement européen n°253-2000 (CE 24 janvier 2000)
- la résolution du Conseil européen du 14 décembre 2000

Les réunions et commissions ont été aussi très nombreuses, mais depuis la rentrée 2002, la mise en place a eu lieu, certaines composantes ont « basculé » dès à présent dans le nouveau système : le sport, les sciences, les lettres et l'art, en revanche le Ministère a jugé que pour le droit et la Gestion il n'était pas judicieux de le faire tout de suite pour de multiples raisons. Il explique ensuite que les trois cycles sont remplacés par trois grades : la licence, le master, et le doctorat. Chacun de ces grades s'obtient en cumulant des crédits, la licence en trois ans vaut 180 crédits, le master professionnel ou recherche sur deux ans vaut 120 crédits supplémentaires et le doctorat sur 3 ans 180 crédits, d'où l'appellation 3/5/8 du système. La valeur en crédits ECTS ne tient pas uniquement du volume horaire en présentiel, mais elle tient aussi du travail personnel nécessaire à l'acquisition des connaissances.

Monsieur KABILA informe les conseillers sur le fait que nous n'avons toujours pas reçu l'arrêté définitif d'habilitation du Ministère, il s'agit d'un retard probablement dû à la mise en place du nouveau gouvernement. Il souligne ensuite que Valenciennes est Université expérimentale à deux titres : à Valenciennes pour la mise en place du système européen et dans l'Académie de LILLE pour simplifier la procédure d'habilitation. Ce qui ne nous favorise pas toujours au niveau de l'information de la part du Ministère.

Le projet d'établissement voté le 28 juin 2001, est devenu un Contrat d'établissement voté le 4 octobre 2002 et sera signé au Rectorat avec le Ministère vers le 15 novembre 2002. Monsieur KABILA communiquera ce contrat aux conseillers dans un prochain CEVU et présentera les moyens financiers qui l'accompagnent. Moyens financiers dont l'attribution n'était pas certaine mais que nous avons obtenu.

Il donne la parole aux responsables des Instituts qui ont basculé dans le nouveau système.

Ceux-ci exposent tour à tour comment ils ont mis en place cette nouvelle pédagogie dont le premier cursus est conçu sur trois ans, avec un découpage en semestres. Les DESS et les DEA ont laissé la place aux masters recherche ou professionnels. Il ne s'agit d'appeler autrement des pratiques anciennes, mais bien d'un long travail en profondeur. La charge de travail n'est plus la même au cours des trois années de licence. Les unités obtenues sont capitalisables « à vie », la mobilité internationale est favorisée, le travail personnel de l'étudiant augmente, alors que le temps des cours magistraux diminue. L'équipe pédagogique et des administratifs suivent l'étudiant et les évaluations seront semestrielles dans un système contractuel. Tout acquis validé est conservé et universel, et peut être transféré d'une composante à une autre, voire d'une Université à une autre, en France ou en Europe.

A la suite des exposés beaucoup de questions sont posées auxquelles Monsieur KABILA répond. Il fait d'abord remarquer que ce nouveau système est en phase d'expérimentation et que dans ce cadre s'il faut faire des ajustements, ils seront faits en prenant soin de toujours être le plus favorable possible à l'étudiant pour lequel il s'agit avant tout de proposer des parcours les plus adaptés. La flexibilité des parcours à l'intérieur d'une composante permet cette adaptation.

Il précise que l'aide à la mobilité sera structurée dans un dispositif de bourses, environ 35 bourses par semestre d'un montant de 381 euros chacune. Mais c'est au cours du prochain CEVU que Monsieur KABILA donnera les informations sur les aspects financiers.

#### **f - le regroupement des Ecoles d'ingénieurs**

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur LEPOUTRE qui informe les conseillers du fait que depuis la rentrée 2002, l'EGIP et l'ENSIMEV ont fusionné pour devenir une seule école : l'ENSIAME sous la responsabilité de Monsieur DELEBARRE, administrateur provisoire. Les enseignements sont répartis en trois grandes filières : informatique-automatique, mécatronique et mécanique énergétique. Cette année 150 étudiants sont entrés à l'ENSIAME, ce qui est satisfaisant pour une première rentrée. Le recrutement se fait par le concours comme polytechnique. La restructuration administrative est en cours mais il n'y a pas encore de regroupement physique des filières dans un seul bâtiment. L'ISIV sera peut-être rattachée plus tard à L'ENSIAME.

## **2 - POINT SUR LES EFFECTIFS ETUDIANTS**

Monsieur KABILA donne la parole à Madame SCHREVEL responsable du service de la scolarité centrale. Madame SCHREVEL précise qu'à ce jour 80 % du calendrier des chaînes d'inscription est réalisé. Ce calendrier est réparti sur 9 semaines : 2 en juillet, 3 en septembre, 3 en octobre et une semaine en novembre. Les chiffres des effectifs comparés entre ceux du 7 octobre 2001 et du 8 octobre 2002 donnent 7.485 inscrits pour 2001 et 7.478 inscrits pour 2002. Les primos entrants représentent 2.433 en 2001 et 2.306 en 2002, soit une baisse de 5 %, il faut noter que ces chiffres sont quasiment définitifs.

Madame SCHREVEL fait remarquer qu'elle communique les chiffres définitifs au Ministère le 15 janvier 2003, au 15 janvier 2002 il y avait 10.621 étudiants inscrits et ce n'est donc qu'au 15 janvier 2003 que nous connaissons les chiffres de cette rentrée.

Madame SCHREVEL souligne les conditions plus difficiles des inscriptions administratives de cette année, dues pour une grande part au besoin de connaître les nouveaux intitulés de diplômes apparaissant sur l'arrêté d'habilitation du Ministère dont les codes n'étaient pas toujours communiqués par ce dernier. Deux personnes de l'UVHC vont faire partie d'une commission nationale de la mise à jour d'APOGEE. Elle souligne en outre, une autre difficulté concernant les bourses sur critère universitaire.

### **3 - PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE LANGUES**

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur DEMORY, nouveau chargé de Mission auprès du Président, qui propose aux conseillers de commenter le document qu'il a distribué.

Monsieur DEMORY rappelle que dans le contexte du nouveau système européen mis en place à l'UVHC et avec le Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur, l'apprentissage des langues étrangères devient indispensable. Sans mettre en cause ni remplacer les enseignements classiques le centre apportera un atout supplémentaire par les moyens d'une exploitation en libre-service, de tutorats guidés et du mode présentiel. Différents lieux d'apprentissage dédiés peuvent être envisagés : espace multimédia, un espace vidéo, un espace lecture, un espace audio. On peut aussi avoir un espace "atelier de conversations". L'étudiant pourrait passer, d'une langue à l'autre, d'un atelier à l'autre, guidé par un enseignant. Quant au mode présentiel il serait souhaitable que le centre soit utilisé par des enseignants.

Monsieur DEMORY définit aussi les autres missions du centre : espace international, diffusion de films en VO dans le cadre d'un ciné-club, organisation de conférences ou représentations théâtrales.

Monsieur DEMORY décrit ensuite les moyens en locaux, en matériels, en compétences et en personnels qui sont nécessaires.

### **4 - PRESENTATION DES MODULES "SPORT - CITOYENNETE"**

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur BLAISE chargé de mission Vie de l'Etudiant et porteur du projet. Monsieur BLAISE commente le document préparé sur ce module et distribué à chacun.

Monsieur BLAISE explique qu'il s'agit de valider l'expérience acquise par des actions menées soit au sein de l'Université, soit à l'extérieur dans la vie sportive et associative.

La validation de ces actions citoyennes dans un cursus se ferait selon les propositions d'une commission composée d'enseignants et d'étudiants, qui doit définir les critères d'attribution de points. Monsieur BLAISE donne, entre autres comme exemple l'organisation de la Coupe du Monde de Karaté qui doit se tenir à Valenciennes d'Octobre à Juin, qui mérite une validation, compte-tenu des différentes compétences mises en œuvre pour cette organisation : prise de responsabilité, sens de la communication, de l'organisation, logistique, intendance etc. ... Une question est posée par rapport au bénévolat qui fait ainsi partie intégrante du cursus et sort de son cadre d'acte gratuit. Monsieur KABILA souligne que ce procédé peut aussi susciter un esprit de bénévolat. Il rappelle aussi que les tutorats vers les étudiants handicapés peuvent faire partie de ce module "citoyen".

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur KABILA donne une information au sujet de la Maison de l'Etudiant. Les travaux sont en retard de quatre mois et les locaux ne seront probablement livrés qu'au début de janvier 2003.

Monsieur DECHY prend la parole pour la cellule qualité, ce service ne concerne pour le moment que la formation continue. Il est envisageable de le faire fonctionner pour d'autres services ou composantes, la cellule étant prête à répondre aux demandes.

Monsieur GOUAZE pose une question concernant la résidence Jules Mousseron, Monsieur KABILA propose que ce problème soit discuté en présence de Monsieur REVAUX et de Monsieur THOMAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Les présents :

- Président de séance : Monsieur KABILA
- Personnalités extérieures : Monsieur DURETZ
- Collège A : Messieurs GOUAZE, HERRERAS, STARZENSKI, ALI MEHMETI, GRYBA, LEPOUTRE, FABRE
- Collège B : Messieurs CHERRIER, DEMORY, GOUTIN, PILETTE, DEBRUILLE, ROUZE, WAXIN
  
- AITOSS : Mesdames BOUVAR et LEJEUNE
  
- Usagers : Mademoiselle MERCIER, Messieurs CHOUCHENE, DESPINOY, SANNON, SKORUPKA, TENACE et CHAUFFERT
  
- Membre de droit : Monsieur DARRAS
  
- Invités permanents : Mesdames BERNARD, FLAMENT, MINISINI, MORGAND, RADTKE, SCHREVEL et Messieurs : BLAISE, LOSLEVER, OURAK, REVAUX, ROMON, TUGORES
  
- Personnalités invitées : Mesdames LERAY et MORLAES et Monsieur BENAMEUR
  
- Excusés : Messieurs CROCFER KACZMAREK, KADUR, SERNICLAY  
Mesdames CARRIN, LOURENCO
  
- Pouvoirs : Mademoiselle CAILLIAU à Monsieur CHOUCHENE, Monsieur ASSAAD à Monsieur FABRE, Monsieur KACZMAREK à Monsieur DURETZ et Monsieur SERNICLAY à Monsieur REVAUX

A. KABILA

1er Vice-président de l'Université  
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis  
chargé des Formations et de la Vie Etudiante